

MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS 9 PLACES
DIRECTION SPORTS-ANIMATION-JEUNESSE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'offre du GIE FRANCE COLLECTIVITES INVEST de mettre à la disposition de la Ville un véhicule neuf de marque RENAULT, type « TRAFFIC 9 places »,

Considérant l'offre de la société INFOCOM-FRANCE de financer le loyer de ce véhicule en commercialisant des espaces publicitaires sur ledit véhicule,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat de location est signé avec le GIE FRANCE COLLECTIVITES INVEST, n° de SIREN 831 055 363, domicilié à SAINT-LAURENT-DU-VAR (06705), ZI Secteur C7, allée des informaticiens, représentée par son Administrateur unique PVG Médias, pour la mise à disposition, sans limitation de kilométrage, d'un véhicule de marque RENAULT type « Trafic 9 places » utilisé comme support publicitaire.

Article 2 :

Un contrat de régie publicitaire concernant ce véhicule est signé avec la société INFOCOM-FRANCE, n° de SIREN 495 255 838, domiciliée à AUBAGNE (13400), ZI Les Paluds – Pôle performance Bât. B – 510 avenue des Jouques, représentée par Monsieur Dominique LAUTRETTE, la société conservant le droit d'exploitation des emplacements publicitaires qui sont négociés par périodes de 2 ans.

Article 3 :

Le montant du loyer mensuel, soit 490 €/HT, est financé par la publicité apposée sur le véhicule, et versé directement au GIE FRANCE COLLECTIVITES INVEST par INFOCOM-FRANCE.

Article 4 :

Les contrats sont établis pour une durée de 4 ans, renouvelable une fois avec remplacement du véhicule, au terme de laquelle le véhicule a vocation à être restitué au GIE FRANCE COLLECTIVITES INVEST.

Article 5 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 27 juillet 2023.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

27 JUL. 2023



Accusé de réception en préfecture
060-216001759-20230727-DEC2023-89-DE
Date de télétransmission : 27/07/2023
Date de réception préfecture : 27/07/2023